

A.C.A.

Société par actions simplifiée au capital de 262.400 euros

Siège social : 326 avenue du Taillan – 33320 EYSINES

RCS BORDEAUX 382 919 306

(ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 12 JUIN 2023**

EXTRAIT

TROISIEME RESOLUTION – Affectation du résultat comptable de l'exercice

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable d'un montant de 143.206 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et décide, sur proposition du Président, d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| • Au poste « Report à nouveau » : | 112.330 euros |
| • Au poste « Réserve légale » : | 7.877 euros |
| • Au poste « Autres réserves » : | 22.999 euros |

L'Assemblée constate que – suite à cette affectation :

- Le poste « Report à nouveau » est ramené à zéro (0) ;
- Le poste « Réserve légale » s'élève à 28.240 euros, soit le plafond légal correspondant à 10 % du capital social ;
- Le poste « Autres réserves » s'élève à 22.999 euros.

L'Assemblée constate qu'aucun dividende brut n'a été distribué au cours des trois (3) derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.



« Certifié conforme »

Le Président

ABHoss SARL

Représentée par M. Alain BEZIAN



A.C.A.

Société par actions simplifiée
326 avenue du Taillan
33320 EYZINES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société A.C.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

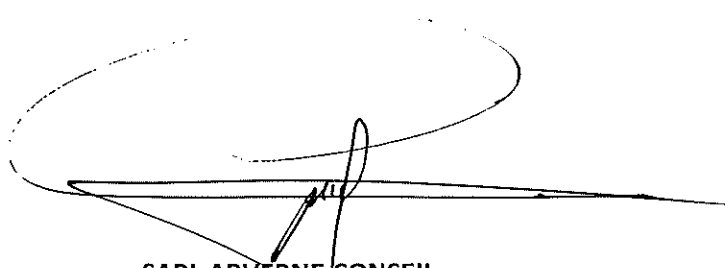
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 6 juin 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric CUPIF

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2022			31/12/2021
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
108 850	108 850		2 121
1 872 895	1 481 714	391 181	401 222
44 712	36 068	8 645	4 955
293 165	240 382	52 783	57 070
1 121 698	609 762	511 935	516 275
64 671		64 671	98 343
3 927		3 927	3 927
111 046		111 046	111 046
3 620 963	2 476 776	1 144 187	1 194 959
9 511		9 511	45 920
1 168 179	163 418	1 004 760	998 408
74 104		74 104	184 054
423 608	8 862	414 747	341 884
56 843		56 843	64 574
375 403		375 403	749 642
36 317		36 317	32 116
2 143 966	172 280	1 971 686	2 416 598
5 764 930	2 649 056	3 115 873	3 611 557

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

111 046

111 046

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	262 400	262 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 370 465	1 370 465
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 363	20 363
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 482 795)	(797 116)
	Résultat de l'exercice	143 206	(685 679)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		313 639	170 433
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		171 003
	Provisions pour charges		
Total des provisions			171 003
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 440 248	1 629 449
	Emprunts et dettes financières divers (3)	22 809	22 809
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	312 232	678 683
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	680 121	539 689
	Dettes fiscales et sociales	177 374	240 206
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111 592	53 472
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		57 858	105 812
Total des dettes		2 802 234	3 270 121
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 115 873	3 611 557
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		143 205,94	(685 679,43)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 820 976	1 554 936
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		147	476
(3) Dont emprunts participatifs			

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	7 205 487	6 734 738	6 467 596
	Production vendue (Biens)	(363 626)	(218 688)	(286 008)
	Production vendue (Services)	3 350 917	2 590 932	2 072 970
	Montant net du chiffre d'affaires	10 192 779	9 106 982	8 254 558
	Production stockée	(36 409)	(15 808)	61 729
	Production immobilisée	147 269	170 437	87 716
	Subventions d'exploitation	27 667	10 000	450 364
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	124 062	83 354	46 386
	Autres produits	31 531	14 253	15
	Total des produits d'exploitation	10 486 897	9 369 218	8 900 768
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 000 570	5 497 210	5 791 579
	Variation de stock	(54 927)	(64 796)	(329 940)
	Achats de matières et autres approvisionnements	12 900	11 059	2 745
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	2 557 141	2 422 732	1 897 892
	Impôts, taxes et versements assimilés	75 753	59 049	76 682
	Salaires et traitements	1 079 886	1 071 476	927 108
	Charges sociales du personnel	421 947	402 013	339 314
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	304 220	391 359	401 092
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations	166 951	112 000	71 843
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges	19 602	17 910	47 596
	Total des charges d'exploitation	10 584 042	9 920 012	9 225 911
RESULTAT D'EXPLOITATION		(97 145)	(550 794)	(325 143)

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(97 145)	(550 794)	(325 143)
Opéra-comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	Paraphé pour les besoins d'identification ARVERNE CONSEIL		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		272	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	8		14
	Autres intérêts et produits assimilés (3)			
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change	8 437	12 723	673
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		8 444	12 994	687
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
	Intérêts et charges assimilées (4)	25 544	23 968	27 591
	Différences négatives de change	15 222	44 201	3 771
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		40 767	68 169	31 363
RESULTAT FINANCIER		(32 322)	(55 175)	(30 675)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(129 467)	(605 969)	(355 818)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	180 000	11 922	27 353
	Sur opérations en capital		127 039	54 858
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	171 003		
Total des produits exceptionnels		351 003	138 961	82 211
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		2 002	6 695
	Sur opérations en capital	142 120	114 165	27 160
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		171 532	
Total des charges exceptionnelles		142 120	287 699	33 855
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		208 883	(148 738)	48 356
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(63 790)	(69 028)	
TOTAL DES PRODUITS		10 846 344	9 521 173	8 983 666
TOTAL DES CHARGES		10 703 139	10 206 853	9 291 129
RESULTAT DE L'EXERCICE		143 206	(685 679)	(307 462)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 115 873 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **10 846 344 euros** et un total **charges** de **10 703 139 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **143 206 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Règles et Méthodes Comptables

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Etat exprimé en euros

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènement antérieur à l'exercice :

Une provision pour risque, suite à un litige client sur un véhicule, avait été constatée à hauteur de 171 002.79 € au 31/12/2021 sans tenir compte de la valeur résiduelle de ce dernier. Cette provision a été reprise à la date du 31/12/2022 suite à la résolution du litige en question.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel s'élève à 208 883 € au 31/12/2022 : il comprend 180 000 € d'abandon de créance concernant le prêt Région d'un montant de 450 000 € à l'origine, ainsi que 28 883 € concernant le litige GARDIN (énuméré ci-dessus).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Engagements :

Nantissement du fonds de commerce en garantie :

- d'un emprunt BNP de 310 500 € du 20/04/2011 ;

Nantissement des crédits-baux des véhicules.

Garantie de prêt PGE par BPI conformément à la période COVID:

- prêt de 470 000 € auprès de la banque populaire,
- prêt de 170 000 € auprès de la BNP,
- prêt de 200 000 € auprès du LCL.
- prêt résilience de 150 000 € auprès de la SG
- prêt résilience de 150 000 € auprès de la Banque Populaire

Opération sur le capital :

Suite à l'AGE du 27/09/2022, la société ACA a décidé d'émettre 331 BSA (BSA 2022) pour un prix unitaire de 1 €. Les 331 BSA2022 sont exerçables comme suit :

- 100 BSA2022 sont exerçables au cours d'une 1ère période d'une durée de 2 mois commençant le 01/05/2023 et se terminant le 30/06/2023 ("période d'exerçabilité n°1") ;
- 231 BSA2022 sont exerçables au cours d'une 2ème période d'une durée de 2 mois commençant le 01/11/2023 et se terminant le 31/12/2023 ("période d'exerçabilité n°2").

Chacun de ces BSA 2022 donnant le droit de souscrire à une action ordinaire de la SAS ACA. Le montant de l'augmentation du capital nominal potentielle s'élèvera à 66 200 € auquel s'ajoutera la prime d'émission correspondante.

Par ailleurs, à la date du 15/06/2022, les BSA2021 n'ont pas été exercés et sont donc devenus caduques au 16/06/2022.

Engagements pris en matière de pensions, complément de retraite :

Compte-tenu du "turn over" et de la faible ancienneté des salariés, l'engagement de retraite est non significatif pour l'année 2022.

Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune :

Suite à l'AGE du 27/09/2022, la convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune sera caractérisée dès lors que la valorisation d'une action de la Société sera égale ou supérieure à 3 700.00€ dans le cadre d'une opération de cession relative à 100% des titres de la Société, telle que prévue par le Pacte d'associés conclu au niveau de la Société.

En conséquence, et à compter de cette constatation, le créancier retrouvera son droit au recouvrement de ses créances, dans la limite de la somme de 500 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Impact de la crise sanitaire - COVID-19 :

L'émergence et l'expansion du coronavirus («COVID-2019») début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la Chine mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial.

Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts significatifs sur notre activité lors de cet exercice.

Impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
1 800 804		180 941			1 981 745
39 612		5 100			44 712
1 840 416		186 041			2 026 457
	Paraphé pour les besoins d'identification ARVERNE CONSEIL				
279 083		15 393		1 311	293 165
815 221		9 934			825 155
127 654		73 190			200 844
93 137		2 562			95 699
98 343		147 269		180 941	64 671
1 413 438		248 348		182 253	1 479 533
3 927					3 927
111 046					111 046
114 973					114 973
3 368 827		434 390		182 253	3 620 963

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 397 461	193 103		1 590 564
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	34 657	1 410		36 068
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 432 118	194 513		1 626 631
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	222 013	19 681	1 311	240 382
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	356 429	51 107		407 536
	Matériel de transport	98 167	32 103		130 270
	Matériel de bureau, mobilier	65 140	6 816		71 957
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	741 750	109 706	1 311	850 145
TOTAL		2 173 868	304 220	1 311	2 476 776

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Provisions

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	171 003		171 003	
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	171 003		171 003	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	110 844	163 418	110 844	163 418
Sur comptes clients	5 329	3 533		8 862
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	116 173	166 951	110 844	172 280
TOTAL GENERAL	287 176	166 952	281 847	172 280

Dont dotations
et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

166 951

110 844

171 003

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	111 046	111 046	
	Clients douteux ou litigieux	9 380	9 380	
	Autres créances clients	414 229	414 229	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	311	311	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 821	6 821	
	Impôts sur les bénéfices	34 859	34 859	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 483	11 483	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 369	3 369	
	Charges constatées d'avances	36 317	36 317	
	TOTAL DES CREANCES	627 815	627 815	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	147	147		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 440 101	771 074	669 027	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	680 121	680 121		
	Personnel et comptes rattachés	69 595	69 595		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 319	94 319		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 459	13 459		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	22 809	22 809		
	Autres dettes	111 592	111 592		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	57 858	57 858		
	TOTAL DES DETTES	2 490 002	1 820 976	669 027	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		300 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		312 079			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		22 809			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		28 207
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	23 163	23 163
Autres créances <i>FOURNISSEURS - AAE</i> <i>PDTS . RECEVOIR</i>	242 4 802	5 044

Paraphé pour les besoins d'identification
ARYERNE CONSEIL

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		171 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		366
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	220	
ASSURANCES COURUES NON ECHUES	147	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 903
FRS FNP	19 903	
Dettes fiscales et sociales		105 199
DETTES PROV POUR CONGES	69 595	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	26 231	
IMPOTS A PAYER	9 373	
Autres dettes		46 271
RRR A ETABLIR ET AVOIRS A ETAB	46 271	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			36 317	36 317
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				36 317

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		57 858	57 858
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			57 858

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 312,00	200,0000	262 400,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 312,00	200,0000	262 400,00

Paraphé pour les besoins d'identification:
ARVERNE CONSEIL

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				155 249	155 249
	Redevances Exercice				79 445	79 445
	TOTAL				234 694	234 694
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				74 160	74 160
	entre 1 et 5 ans				129 089	129 089
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				203 249	203 249
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					79 445	79 445